

Votre don permet au Fonds Terre de Liens, en garantissant son autonomie financière, de préserver et d'améliorer un environnement rural support d'activités pour les générations futures.

## BULLETIN À COMPLÉTER ET À RETOURNER AU FONDS TERRE DE LIENS – 10 RUE ARCHINARD – 26400 CREST

Pour toute information, contactez le 09 70 20 31 09

Je soussigné(e),

**Personne physique**     Mme     M.

Nom .....

Prénom .....

Adresse complète .....

Code Postal ..... Ville .....

Pays ..... Tél. ....

Courriel .....

Né(e) le ..... à ..... N° dép. ....

Nationalité ..... Profession .....

**Personne morale (société, association, ...)**

Dénomination .....

Forme juridique ..... Adresse du siège social .....

Représentant légal ..... agissant en qualité de .....

Tél. .... Fax .....

Courriel .....

Pour toute correspondance, le Fonds adressera le courrier au nom et prénom de .....

Je fais don au Fonds Terre de Liens de la somme de :

- 50 €** après réduction d'impôt ce don me coûte 17 €
- 100 €** après réduction d'impôt ce don me coûte 34 €
- 200 €** après réduction d'impôt ce don me coûte 68 €
- 500 €** après réduction d'impôt ce don me coûte 170 €
- Autre montant : .....** €

Règlement par chèque ci-joint n° ..... à l'ordre du Fonds Terre de Liens.

Il vous sera adressé en retour un reçu fiscal.

Je dédie mon don au projet du Fonds Terre de Liens intitulé: .....  
(cf. liste des opérations en cours sur [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org))

Je soutiens les actions du Fonds Terre de Liens

**Vous vous interrogez sur une donation de terre ou de ferme, d'assurance vie, d'actions ou sur un legs et vous voulez en savoir plus :**

- Je souhaite être contacté directement
- Je souhaite recevoir plus d'informations sur le thème suivant .....

**Comment avez-vous connu Terre de Liens ?** .....

Fait à .....

Le .....

Signature du donateur

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement automatisé destiné à vous communiquer le reçu fiscal ainsi que les informations utiles sur l'action du mouvement. Seules pourront être destinataires de ces données les structures du mouvement Terre de Liens.

RÉSERVÉ AU FONDS N° DON ..... N° TIERS ..... N° REMISE CHO .....  
DATE D'ENREGISTREMENT .....

## LE FONDS TERRE DE LIENS AGIT GRÂCE À VOS DONS AFIN DE :

- Préserver à très long terme le patrimoine naturel foncier
- Protéger, valoriser et améliorer ce patrimoine
- Préfigurer la Fondation Terre de Liens

Le Fonds Terre de Liens s'engage à la plus grande transparence sur l'emploi des dons et à instaurer des relations responsables et durables avec les donateurs. Nous vous tiendrons régulièrement informés des activités du Fonds et de la vie du mouvement Terre de Liens.

### Modalités de don

- Remplir complètement le bulletin de don au verso
- Etablir le chèque à l'ordre du Fonds Terre de Liens
- Retourner l'ensemble sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :  
**FONDS TERRE DE LIENS  
10 RUE ARCHINARD - 26 400 CREST**
- Un reçu fiscal vous sera adressé dans les plus brefs délais

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

**CONTACTEZ-NOUS**

**09 70 20 31 09**

ou

**fonds@terredeliens.org**

### Réduction d'impôt

Les dons effectués au profit du Fonds Terre de Liens ouvrent droit :

- **Pour les particuliers**, à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Lorsque le montant des dons excède 20% du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les cinq années suivantes.
- **Pour les entreprises**, à une déduction fiscale de 60 % du don sur votre impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires. En cas de dépassement, l'entreprise peut reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants.

Le don au Fonds Terre de Liens ne permet pas de bénéficier d'une réduction de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. Néanmoins, une donation temporaire d'usufruit d'un bien ou de fonds permet de réduire le montant de l'assiette soumise à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune.

**Contactez-nous pour plus de renseignements au 09 70 20 31 09 ou sur notre site internet [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)**

### Donner une ferme

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez pérenniser un projet agricole respectueux de l'environnement : le Fonds Terre de Liens s'engage à respecter les volontés du donateur sur le long terme. Il assure la continuité des baux environnementaux d'une génération de paysans à l'autre. Votre don permet ainsi de conserver ces terres hors du marché foncier spéculatif. Les dons de terres et de fermes effectués au profit du Fonds Terre de Liens ouvrent droit aux réductions d'impôts détaillées ci-dessus.

### Faire un legs

Un legs vous permet de transmettre vos biens (totalement ou partiellement) par testament au Fonds Terre de Liens. Ce dernier s'engage au respect de vos volontés et garantit un usage respectueux de l'environnement. A tout moment, vous êtes libre de modifier ou d'annuler votre testament. Votre legs n'est effectif qu'à votre décès et est exonéré de tout droit de succession. Sachez qu'en l'absence d'héritiers, et sans disposition testamentaire, l'ensemble de vos biens reviendra à l'Etat.